

Elles ont aussi joué un rôle important, et qui jusqu'à présent n'a pas été assez remarqué dans le grand mouvement des idées du XVIII^e siècle. Les membres de l'Académie française et de l'Académie des sciences, les plus grands écrivains, les savants les plus illustres du XVIII^e siècle ne dédaignent pas de leur demander un titre d'associé, de venir siéger dans leur sein, comme Voltaire à Lyon, ou de prendre part à leurs travaux, comme Montesquieu à Bordeaux.

Quelques compagnies de la province eurent même autrefois l'honneur d'une affiliation particulière, soit avec l'Académie française, soit avec l'Académie des sciences. En 1692, l'Académie française accueille avec les plus grands honneurs les députés de l'Académie de Nîmes qu'elle la reçoit en son alliance, suivant les expressions du procès-verbal, alliance qui fut, sans doute, conclue sous les auspices de Fléchier. En 1715, l'Académie de Bordeaux, présidée par Montesquieu, obtint la même faveur de l'Académie des sciences, à la condition de la redevance annuelle d'une dissertation. L'Académie de Marseille qui avait pour protecteur le maréchal de Villars, membre de l'Académie française et gouverneur de la Provence, fut admise, comme celle de Nîmes, dans l'alliance de l'Académie française où ses députations, furent reçues le 12 novembre, dans une séance présidée par Fontenelle.

Ce n'est donc pas une chose nouvelle et sans antécédents que nous proposons aujourd'hui humblement à l'Institut de France. Il ne s'agit en effet que d'étendre, de régulariser ces adoptions, d'en faire, au lieu d'un vain honneur, un grand et puissant moyen d'investigation et de progrès pour l'histoire et pour la science. Les académies de la province seraient-elles donc moins dignes aujourd'hui qu'autrefois d'une si glorieuse association ?

Jamais au contraire, à aucune époque, on en peut juger